

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 septembre 2020

CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL - (N° 3301)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

SOUS-AMENDEMENT

N ° 308

présenté par
M. Serville

à l'amendement n° 283 de Mme Rossi

ARTICLE 7

À l'alinéa 4, substituer aux mots :

« et des »

les mots :

« dont les territoires d' ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les outre-mer font partie pleine et entière de la République, il convient donc de remplacer par "dont les", "et des" qui implique une opposition entre "territoires de la République" et "territoires des outre-mer".